

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 3060

présenté par  
M. Michels  
-----

### ARTICLE 16

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« III. – L'information et la consultation sur les mesures mentionnées au II du présent article prennent en compte leurs conséquences environnementales. » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification  
Cet amendement, en cohérence avec la rédaction de l'étude d'impact (p.155), vise à clairement expliciter que lorsque l'employeur devra consulter le CSE en application de l'article L. 2312-8 du code du travail, cette même consultation devra porter également sur l'impact environnemental de sa décision.